

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. <u>Identification de la préparation et de la société</u>										
1.1. Identification de la préparation :	EXILIS									
1.2. Utilisation de la préparation :	Produit phytopharmaceutique, régulateur de croissance pour l'arboriculture. Usage professionnel.									
1.3. Identification de la société	Distributeur :									
	Fabricant :									
	De Sangosse Bonnell BP 5 47480 Pont du Casse France Tél.: 05.53.69.36.30.									
	Fine Agrochemicals Ltd Hill End House, Whittington Worcester, WR5 2RQ UK Tél.: +44 (0) 1905 361800 Fax: +44 (0) 1905 361810									
1.4. Numéro de téléphone d'appel d'urgence	Personne chargée de la FDS : joeller@fine.eu SAMU (15), centre antipoison le plus proche ou INRS : 01 45 42 59 59 (ex ORFILA) puis signalez vos symptômes au réseau Phyt'attitude, N° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe)									
2. <u>Identification des dangers</u>										
PRINCIPAUX DANGERS	Pas de danger particulier									
Effets néfastes										
- physico-chimiques	Pas de danger particulier									
- pour la santé de l'homme	Pas de danger particulier									
- pour l'environnement	Pas de danger particulier									
Autres dangers										
3. <u>Composition / informations sur les composants</u>										
Description générale	Concentré soluble (SL), contenant 20 g/L de 6-benzyladénine (synonymes : 6-benzylaminopurine, 6-BA)									
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;">Substances dangereuses</th> <th style="width: 33%;">CAS No</th> <th style="width: 33%;">EINECS No</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>6-BA</td> <td>1214-39-7</td> <td>214-927-5</td> </tr> <tr> <td>Agent solubilisant</td> <td>77-92-9</td> <td>N/A</td> </tr> </tbody> </table>		Substances dangereuses	CAS No	EINECS No	6-BA	1214-39-7	214-927-5	Agent solubilisant	77-92-9	N/A
Substances dangereuses	CAS No	EINECS No								
6-BA	1214-39-7	214-927-5								
Agent solubilisant	77-92-9	N/A								
Substances dangereuses:	Classification:	concentration								
6-benzylaminopurine	R22	2% w/w								
Solubilising agent	R36	<2 % w/w								
Substances ayant une VLEP	Aucune									
Substances PBT ou tPtB	Aucune									



4. Premiers secours

Premiers secours	Ne jamais faire vomir, ni donner à boire ou à manger. Rincer la bouche avec de l'eau, consulter un médecin en cas de malaise.
Inhalation	Amener la victime au grand air et la protéger du froid. Consulter un médecin en cas de gêne respiratoire, de malaise ou de maux de tête persistants.
Contact avec la peau	Enlever tout vêtement souillé ou éclaboussé, laver soigneusement les parties contaminées avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin en cas d'irritation.
Contact avec les yeux	Laver immédiatement et abondamment à l'eau courante pendant au moins 15 minutes ; consulter un spécialiste en cas de rougeur ou d'irritation persistante.
Ingestion	Ne pas faire vomir et ne pas donner à boire. Consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Moyens spéciaux sur le lieu de travail	Lave-œil.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Inflammabilité	Température d'auto-inflammation > 400 °C ; Point d'Éclair = 105°C
Moyens d'extinctions appropriés	Brouillard d'eau, extincteurs à CO ₂ , mousse ou poudre sèche.
NE PAS utiliser	Jet d'eau "bâton".
Dangers particuliers	Prévoir un moyen de rétention des eaux d'extinction. Dégagement d'oxydes d'azote, de carbone, et d'aldéhydes.
Equipements de protection spécial	Appareil Respiratoire Isolant (ARI) standard.

6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

Précautions individuelles	Porter des vêtements de protection : voir la Section 8. <u>Contrôle de l'exposition / Protection individuelle.</u>
Précautions pour la protection de l'environnement	Empêcher la pénétration dans les égouts. Éviter la contamination des eaux de surface, des eaux souterraines et du sol.
Méthodes de nettoyage	Ramasser avec un absorbant inerte (par ex. sable, terre de diatomées (Kieselguhr), liant universel). Ne pas réutiliser. Ne pas réintroduire dans le bidon d'origine. Récupérer dans un récipient approprié, fermé et étiqueté, et traiter comme un déchet. Laver la zone contaminée à grande eau.

7. Manipulation et stockage**7.1 Manipulation**

Manipuler avec précaution pour éviter les dispersions accidentelles et les éclaboussures. Ne pas fumer sur le lieu de travail. Éviter le contact avec les pulvérisations. Se laver soigneusement après manipulation.

7.2 Stockage

Tenir à l'écart des aliments et boisson.
Conserver dans un endroit sec et frais, dans le récipient d'origine correctement fermé et étiqueté.

7.3 Utilisation(s) particulière(s)

Produit destiné à l'agriculture (produit phytopharmaceutique) ; ne pas utiliser pour un autre usage. Produit pour usage professionnel.



8. Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1 Valeurs limites d'exposition	Aucune substance concernée.	
8.2 Contrôle de l'exposition	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement. Voir aussi la Section 15. <u>Informations réglementaires.</u>	
8.2.1 Contrôle de l'exposition professionnelle	Suivre les recommandations des Bonnes Pratiques Phytosanitaires..	
Protection respiratoire	Pas de protection spécifique requise. Préparer la bouillie dans un endroit bien ventilé.	
Protection des mains	Pas de précaution particulière pour ce produit ; néanmoins, le port de gants (résistants à l'acide, d'au moins 0.5 mm d'épaisseur, à manchettes) pendant le mélange/remplissage est conseillé (BPP). 	
Protection des yeux	Lunettes de protection ou écran facial conseillés (BPP).	
Protection de la peau	Vêtement de protection ordinaire lors du mélange/remplissage et de l'application (BPP). 	
Mesures d'hygiène particulières	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains soigneusement après manipulation du produit.	
8.2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement	Rincer les bidons à l'eau et verser dans la cuve de pulvérisation.	

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations générales

Aspect	Liquide incolore.
Odeur	Alcoolique.

9.2 Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH	4.2 (pur) 4.4 (à 1% dans l'eau)
Point d'ébullition	185 - 189°C
Point d'éclair	104°C
Inflammabilité (solide/gaz)	(sans objet)
Propriétés explosives	Pas de propriétés explosives.
Propriétés comburantes	Pas de propriétés comburantes.
Pression de vapeur	5.5 *10 ⁻⁶ Pa à 20°C (substance active)
Densité relative	1.04
Solubilité	Totalement miscible dans l'eau.
Coef. de partage n-octanol/eau	Log Poe = 2.13 (substance active)
Viscosité	60 - 94 mPa.s (liquide non newtonien)
Densité de vapeur	(pas de données disponibles)
Taux d'évaporation	(pas de données disponibles)

9.3 Autres informations

Temp. d'auto-inflammation	> 400°C
Tension superficielle	65 mN/m (non tensio-actif)



10. Stabilité et réactivité

Stable dans l'emballage d'origine pendant au moins 2 ans à température ambiante.

10.1 Conditions à éviter

Chaleur excessive.

10.2 Matières à éviter

Incompatible avec les oxydants forts.

10.3 Produits de**décomposition dangereux**

Aucun dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

Voir aussi la Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

11. Informations toxicologiques

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

(pas de données disponibles)

Toxicité aiguë - Effets locaux

Inhalation

CL₅₀ (rat, ♂, ♀) > 5.02 mg/L
Respiration difficile et accélérée.

Ingestion

DL₅₀ (rat, ♀) > 2000 mg/kg p.c.
En cas de surexposition, difficultés respiratoires possibles.

Contact avec la peau

DL₅₀ (rat, ♂, ♀) > 2000 mg/kg p.c.
Aucun signe clinique observé, ni aucune irritation.
Non irritant pour la peau du lapin (aucune rougeur ni œdème à tous les temps d'observation).

Contact avec les yeux

Non irritant (lapin). Peut provoquer une rougeur légère dans l'heure suivant le contact, disparaissant après 24 h.

Sensibilisation

Non sensibilisant.

Toxicité par administration répétée

Aucune toxicité chronique attendue d'après les données sur les composants.

Effets CMR

Aucun effet cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction attendu d'après les données sur les composants.

12. Informations écologiques**12.1 Écotoxicité**

Organismes aquatiques

Données sur la préparation :

Poissons : CL₅₀ (*Oncorhynchus mykiss*, 96h) > 100 mg/L

Invertébrés : CE₅₀ (*Daphnia magna*, 48h) > 100 mg/L

Algues : CE₅₀ (*Pseudokirchneriella subcapitata*, 72h) > 100 mg/L

Données sur la substance active :

Plantes aquatiques : CE₅₀ (*Lemna gibba*, 7j) = 0.41-8.1 mg/L

Organismes du sol

Pas d'effet inacceptable attendu sur l'activité microbienne du sol, ni sur les macro-organismes non cibles, en raison de la faible persistance de la substance active.

Autres organismes pertinents pour l'environnement

Oiseaux : DL₅₀ (*Colinus virginianus*) = 1599 mg s.a.(6-BA)/kg p.c.

Abeilles : DL₅₀ orale = 13410 µg EXILIS/abeille

DL₅₀ orale = 3549 µg EXILIS/abeille

Autres insectes utiles : la s.a. est supposée non toxique

Vers de terre : pas de toxicité ou d'effets néfastes attendus

Plantes non cibles : Possible diminution temporaire de la photosynthèse.

Pas d'effet notable ou irréversible attendu.



12. Informations écologiques (suite)	
Effets inhibiteurs sur l'activité des micro-organismes	(pas de données disponibles relatives aux effets potentiels sur les installations de traitement des eaux usées)
12.2 Mobilité	
Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement	Sol/eau : pas de données disponibles pour la s.a. Air : la s.a. n'est pas volatile.
Tension superficielle	65 mN/m (non tensio-actif)
Adsorption/désorption	(pas de données disponibles)
12.3 Persistance et dégradabilité	
Biodégradabilité	Demi-vie dans le sol = 5 à 8 jours
Dégradation abiotique	Stable à l'hydrolyse.
Traitement des eaux usées	(pas de données disponibles sur le potentiel de dégradation)
12.4 Potentiel de bioaccumulation	
	Log Poe = 2.13 (substance active) Potentiel de bioaccumulation faible.
12.5 Résultats de l'évaluation PBT	
	(sans objet)
12.6 Autres effets nocifs	
	Pas de risque attendu si le produit est utilisé conformément aux préconisations, et suivant les Bonnes Pratiques Phytosanitaires.
13. Considérations relatives à l'élimination	
Déchets des résidus	Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.
Emballages contaminés	Rincer les bidons à l'eau et verser dans la cuve de pulvérisation. Réemploi de l'emballage vide interdit. Éliminer les emballages vides <i>via</i> les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor (N° Azur 0 810 12 18 85) ou autre service de collecte spécifique. 
Mesures de gestion des déchets	(sans objet)
14. Informations relatives au transport	
	Route (ADR) / Rail (RID) / Mer (IMDG) / Air (OACI/IATA)
Numéro ONU	Sans classement
Classe	Sans classement
Nom d'expédition	Sans classement
Groupe d'emballage	Sans classement
Polluant marin	Non

15. Informations réglementaires

Symbole(s) et indication(s) de danger	Sans classement.
Phrase(s) de risque	Sans classement.
Conseil(s) de prudence	S2 : Conserver hors de portée des enfants. SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination <i>via</i> les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
Dispositions particulières	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement. Délai de retour des travailleurs sur la parcelle : 6h après traitement. ICPE : Sans classement.

16. Autres données

Liste des phrases R visées au point 3	R22 : Nocif en cas d'ingestion. R36 : Irritant pour les yeux
Conseils relatifs à la formation	Agrément / Certificat pour la Distribution et l'Application des Produits Antiparasitaires à usage agricole (DAPA).
Restrictions d'emploi recommandées	Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, la culture et les traitements selon les Bonnes Pratiques Agricoles en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de vente du Ministère de l'Agriculture. Compatibilité : Ne pas mélanger EXILIS à d'autres produits phytopharmaceutiques ou fertilisants.
Principales références réglementaires :	FDS conforme à l'annexe II du Règlement (CE) N° 1907/2006. Directive 67/548/CEE modifiée. Directive 1999/45/CE modifiée. Recommandations ONU relatives au Transport des Marchandises Dangereuses, Règlement type, 14 ^{ème} édition révisée (2005). ADR 2007.
Point de contact technique	joeller@fine.eu
Sources des principales données	Études expérimentales sur la préparation, et données bibliographiques sur la substance active et les formulants.
Révisions :	Ajout d'une substance dangereuse oubliée par erreur dans la section 3 et divers autres amendements mineurs.

N.B. : Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu.

